



DIRECTIVES CONCERNANT LE CSM

Janvier 2010 – V10

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. Organisation et objectifs de l'ASM
3. Fonctions des cadres
 - 1) Président
 - 2) Président-Adjoint
 - 3) Président de l'ISC/Directeur Général de l'ASM
 - 4) Représentants de Zone
 - 5) Aides Internationaux
 - 6) Président des Ailes/Affiliés
 - 7) Président de la MSF
 - 8) Secrétaire de l'ASM
4. Membres de l'Association
5. Congrès
6. Réunions du CSM
7. Nominations et continuité
8. Politiques financières du CSM
9. Annexes
 - 1) Directives du Congrès
 - 2) Statuts de l'ASM
 - 3) Statuts et lettre de la MSF
 - 4) Feuille de faits de l'ASM
 - 5) Brochure sur l'organisation
 - 6) Nominations de l'ASM (par Osanna Vaughn)
 - 7) Points légaux et comptables affectant les finances
 - 8) Formulaire du système budgétaire

1. INTRODUCTION

Ces directives sont supposées compléter les statuts de l'ASM, qui définissent les devoirs minimaux des cadres et le fonctionnement de base de l'organisation. Ce manuel sert à développer la signification de ce document légal afin de guider les cadres entrants de l'ASM. Il n'a pas été conçu comme un recueil de règles, et ne remplace pas l'étude des statuts eux-mêmes. En outre, ce manuel ne constitue pas une liste définitive ou complète des devoirs, ou fonctions des cadres, mais plutôt une orientation préliminaire et un rappel de points simples pour les cadres entrants. Il ne remplace pas le bon sens, l'intelligence et le recevoir.

2. ORGANISATION ET OBJECTIFS DE L'ASM

L'ASM est une association d'organisations Subud nationales, qui ont formé une association internationale afin de promouvoir mondialement les objectifs de Subud. Les organisations Subud nationales sont les membres de cette association (et, en tant que tels, ont des devoirs et des droits, tels que définis au chapitre 4). Les organisations nationales se sont groupées en Zones, et élisent un représentant de zone, qui sert pour un mandat de quatre ans, d'habitude de Congrès à Congrès.

Afin d'accomplir les objectifs de l'association, les membres élisent, après tests, les cadres internationaux qui constituent le CSM. Statutairement, le CSM se compose de

Le Président de l'ASM

Le Président de l'ISC/Directeur Général de l'ASM

Les Conseils des Zones, s'exprimant par leurs représentants de Zones

Les Présidents des Affiliés

Les Aides Internationaux

Le Président-Adjoint et le Secrétaire de l'ASM sont des cadres, mais ne font pas partie du CSM.

Le Président de la MSF est membre du CSM, conformément à la décision du Congrès Mondial 1997.

Les devoirs minimaux légalement définis du CSM sont de:

- Conserver les biens de l'ASM;
- Enregistrer toutes les recettes et dépenses, et d'en faire le rapport chaque année;
- Nommer un auditeur;
- Se réunir périodiquement et de conserver un compte-rendu de ces réunions;
- D'assurer qu'un Congrès soit tenu au moins tous les 6 ans.

L'exécution de ces devoirs peut être déléguée. D'autres responsabilités non spécifiques sont esquissées dans le chapitre sur la fonction du directeur de l'ASM (voir page 7) et dans l'annexe 6.

Finalement, le CSL, et l'ASM elle-même, existe pour:

- Servir les objectifs de Subud tels que définis par les objectifs de l'ASM et le congrès,
- Renforcer Subud dans la communauté mondiale et
- Servir les besoins matériels correspondants des membres Subud.

Bien entendu, il n'est pas possible de faire une liste des moyens d'atteindre ces objectifs généraux. Cependant, le CSM a l'obligation de trouver le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs en contexte et dans le dialogue avec les membres de l'ASM. Le CSM opère par consensus (voir le chapitre sur les Représentants de Zones, page 6). Les objectifs de l'ASM tels que déclarés dans les statuts sont attachés (annexe 2).

3. FONCTIONS DES CADRES

1) LE PRÉSIDENT DE L'ASM

Le président a deux fonctions: président de l'ASM, et président et coordinateur du CSM.

a) Association Subud Mondiale

Le président est la figure de proue pour toutes les organisations nationales, sur le plan de l'organisation comme sur le plan spirituel, et pour Subud dans le monde, et, en tant que tel, est responsable devant les membres de l'ASM et, entre les Congrès, devant le CSM.

Le président est responsable, avec le reste du CSM, de la santé et du développement de l'ASM et de ses affiliés. En conséquence, il lui faut promouvoir les principes démocratiques sur lesquels se fonde l'ASM. En écoutant les membres de l'ASM, il lui faut comprendre où va Subud dans son ensemble, et où il devrait aller. Une partie de sa fonction est d'encourager les membres de l'ASM à lancer des propositions nouvelles et de poser la question: Qu'est-ce qu'il y a que nous ne faisons pas, et que nous devrions être en train de faire?

En tant que président de l'ASM, il peut avoir des relations directes avec les organisations nationales, à l'écoute de leurs besoins et de leurs opinions, aidant à résoudre les conflits et encourageant la participation à l'international. Cependant, de telles relations ne doivent pas interférer avec la relation entre un représentant de Zone et le conseil de Zone correspondant; voir le paragraphe 4 ci-dessous sur la fonction de représentant de Zone.

Le président représente l'ASM en relation avec des organisations non-Subud.

b) Conseil Subud Mondial

Le président du CSM devrait contenir et faciliter l'unité du CSM dans son ensemble. En encourageant l'unité et l'harmonie du CSM, il peut permettre à l'ASM de fonctionner comme une organisation démocratique par l'intermédiaire du CSM. De cette façon, un bon président va permettre aux membres du Conseil d'agir chacun suivant sa fonction.

Le président participe au CSM dans son ensemble en encourageant un dialogue productif entre le CSM et le reste de Subud, en proposant de nouvelles questions à la considération du CSM, en aidant le Conseil à comprendre la mission et les besoins de Subud, en aidant le CSM à formuler des objectifs, des stratégies, des programmes et plans d'action, et en supervisant l'action exécutive du CSM.

Fonctions:

1. Veiller à ce que le CSM agisse comme un organisme harmonieux et unifié, et faire partie de cet organisme.
2. Prendre au nom de l'ASM des contacts fructueux avec des organisations extérieures, conformes à la politique du CSM ou du Congrès.
3. Aider le CSM et le Congrès à formuler une mission, des objectifs, stratégies, priorités et politiques pour l'ASM.
4. Aider le CSM et le Congrès à définir, promouvoir et appliquer des programmes qui font progresser les objectifs de l'ASM.
5. Soutenir l'action des représentants de Zone.
6. Aider à coordonner l'action des Aides Internationaux et du comité.
7. Aider le CSM dans son ensemble à travailler harmonieusement et d'une façon productive avec les ailes et organisations affiliées, et aider les affiliés à remplir leur fonction en ce qui concerne les objectifs de l'ASM qui leurs sont délégués.
8. Aider le CSM dans sa relation de travail avec la MSF, pour le bénéfice à long terme de l'ASM dans son ensemble,
9. Faire en sorte qu'il y ait une réunion annuelle du CSM et des administrateurs de la MSF pour déterminer en commun les programmes et le budget annuels de la MSF, conformément aux statuts de la MSF.
10. Guider l'action de l'ISC, au nom du CSM et conformément à la politique du CSM.
11. Présider les réunions suivantes: le Congrès Mondial et le CSM ainsi que toute autre réunion ad hoc

que le président, avec l'accord du Conseil, juge nécessaire.

12. Présider les réunions du CA de l'ASM comme il est nécessaire (voir ci-dessous).

13. Préparer les réunions du CSM à partir des données venant du CSM et avec l'aide de l'adjoint, du secrétaire et du président de l'ISC.

14. Assister aux réunions suivantes: les réunions des CA de SDIA, SICA et la MSF, au nom de l'ASM, en tant que membre ex officio de ces CA et d'en faire le rapport au CSM.

15. Faire en sorte que le CSM exerce ses droits de vote concernant les actions ou parts détenues par la MSF au nom de l'ASM.

2) LE PRÉSIDENT-ADJOINT

En termes légaux, la fonction du président-adjoint est simple: faire fonction de président, quand celui-ci est absent. Cependant, ceci laisse sans réponse la question délicate: quelle est la fonction du président-adjoint quand le président est présent? Cela dépend beaucoup des points forts et des points faibles du président. Par exemple, certains présidents n'aiment pas écrire des lettres; en quel cas, l'adjoint peut tenir le CSM informés des récents développements en écrivant régulièrement. Le président-adjoint est choisi par le CSM entre des candidats sélectionnés par le président, suivant des tests ou la guidée du latihan.

Fonctions:

1. Soutenir le président, et agir comme son assistant;
2. Effectuer des tâches spécifiques déléguées par le président de l'ASM;
3. Agir comme président du CSM quand celui-ci ne peut pas être présent.

3) LE PRÉSIDENT DE L'ISC/DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ASM

L'ISC est l'organe exécutif de l'ASM et le président de l'ISC est le directeur général de l'ASM, sur qui celle-ci place la responsabilité d'exécuter les décisions du Congrès et du Conseil.

Le président de l'ISC est responsable devant les membres de l'ASM par l'intermédiaire du CSM, quand le Congrès ne siège pas. Cependant, en tant que membre du CSM, le président de l'ISC participe au processus de consensus du CSM. Le processus de nomination du président de l'ISC est le suivant: les candidats sont officiellement présentés par les représentants de Zone (tels qu'ils les ont reçus de leurs Zones) pour tests et approbation par l'ASM. De cette façon, bien que le président de l'ISC soit nommé par le Congrès, il est responsable devant les membres de l'ASM par l'intermédiaire du CSM, quand le Congrès ne siège pas.

Fonctions:

1. Recenser les membres Subud internationalement, et maintenir une liste actuelle des adresses de toutes les organisations nationales.
2. Rechercher des fonds, s'occuper des recettes et dépenses de l'ASM conformément au budget annuel accepté et publier des comptes réguliers, incluant des comptes annuels audités.
3. Présenter au CSM une proposition de budget de recettes et dépenses.
4. Demander à recevoir et passer en revue des rapports réguliers des organisations nationales (soit par l'intermédiaire des représentants de Zone correspondants soit, s'ils sont reçus directement, en envoyer une copie aux RZ).
5. Surveiller la transcription, la traduction, la publication et la diffusion des causeries de Bapak et de détenir le copyright de ces causeries pour le compte de l'ASM.
6. Organiser la conservation et l'utilisation des archives et du matériel historique relatif au développement de Subud.
7. Être responsable de toutes les publications (bulletins d'information, livres, et internet) publiées sous le nom de l'ASM.
8. Faire en sorte que tous les membres de l'ASM aient des informations adéquates sur les activités de l'Association, et faciliter les communications entre les organisations nationales et l'international.
9. Soutenir l'action des aides internationaux et le bureau d'Ibu Rahayu.
10. Développer des programmes, et nommer et diriger des sous-comités pour répondre aux besoins des membres de l'ASM et faire avancer les objectifs de l'ASM en consultation avec le CSM.
11. Présenter au CSM des propositions concernant le développement des affiliés relativement aux

objectifs de l'ASM.

12. Mettre en pratique les décisions du Congrès et du CSM.

13. Organiser les aspects financiers et physiques du prochain Congrès Mondial et travailler avec le CSM à préparer l'ordre du jour et le travail du Congrès.

4 LE REPRÉSENTANT DE ZONE

Le Représentant de Zone a 4 fonctions:

- a) Dans le rôle de coordinateurs de leurs zones,
- b) En tant que membres du Conseil Subud Mondial,
- c) En tant que membres du CA de l'Association Subud Mondiale,
- d) En aidant le travail de l'exécutif (ISC/WSA Exécutif) dans leur zone.

a) À l'intérieur de leur zone.

- 1) Coordonner des activités utiles entre les pays, ainsi que la communication. à l'intérieur de la zone, par exemple, des échanges entre les pays.
- 2) Aider les présidents des divers pays de la zone à développer et organiser Subud dans leur pays.
- 3) De compléter la fonction des aides internationaux dans le développement de la zone.
- 4) De soutenir les représentants pour la zone de SDIA, SICA, SYAI, SESI et MSF et de promouvoir les programmes qui remplissent les objectifs de l'Association Subud Mondiale dans la zone.
- 5) Assister les comités nationaux de la Zone à devenir d'actifs participants de l'ASM en les aidant à préparer les réunions du conseil de zone, ainsi que du conseil mondial et des congrès mondiaux.
- 6) A présider lors des réunions du conseil de zone.
- 7) Aider le conseil de zone à formuler des propositions pour le conseil mondial et le congrès mondial.
- 8) Nommer et coordonner un comité exécutif, en accord avec la politique du conseil de zone, pour être avec les travaux ci-dessus et pour manager le budget de la Zone.

Le représentant de Zone doit connaître intimement la situation de Subud dans chacun des pays de sa zone et doit travailler avec les présidents nationaux ainsi que les conseiller d'organisation des pays de la zone pour aider au développement de Subud dans leur pays, par exemple en demandant ce dont Subud a besoin pour se développer dans ce pays? Les visites dans les pays doivent idéalement se faire en compagnie des aides nationaux. En même temps le représentant de zone est le coordinateur, mais aussi est au service de la zone et doit rendre compte au conseil de zone.

Réunions de zone :

Il est recommandé que le travail de la réunion de la zone soit divisé en trois parties:

- Les problèmes propres aux pays de la zone: certains pays peuvent vouloir discuter un problème spécifique à leur pays.
- Fixer les objectifs, priorités, le programme et le travail à accomplir.
- Préparation pour les réunions du conseil mondial, le congrès mondial et le travail international, ceci devrait inclure le budget pour l'ASM (les pays dans la zone devraient contribuer un montant spécifique au budget de l'ASM et comprendre clairement les dépenses de l'ASM, comme si c'étaient les leurs, et ainsi pouvoir les expliquer à l'intérieur de leur pays).

Le conseil de la zone est constitué de 4 représentants de chaque pays de la zone (le président national, le conseiller d'organisation et les deux conseillers kejiwaan), au moins deux aides internationaux de la zone et le représentant de la zone. Il est important qu'au moins le président national de chaque pays assiste à cette réunion, ainsi que les autres délégués. Il est conseillé de faire circuler avant les réunions, les rapports des pays, l'agenda et les propositions, qui doivent aussi être envoyées à l'exécutif (Direction Générale) de l'ASM et au président de l'ASM. Il est préférable de bien communiquer entre les pays avant la réunion. Aussi il faut s'assurer que les comités nationaux ont aussi établi une bonne communication et de bonnes relations de travail à l'intérieur de leurs pays, ainsi ils viendront à la réunion de la zone avec l'apport des groupes dans leur pays.

Les pays qui ne peuvent pas pour des raisons financières se réunir de manière régulière doivent essayer d'établir d'autres manières de communiquer et décider des choses, par fax ou téléphone ou internet. Il est important de se limiter à 4 ou 5 questions à débattre.

b) En tant que partie du CSM

Le CSM prend d'habitude ses décisions par consensus. Cependant, les Représentants des Zones sont les seuls membres votants du CSM parce que, dans leur fonction, ils représentent les membres de l'ASM. Cela signifie que les Représentants des Zones ont le droit de demander qu'il soit procédé à un vote formel quand ils ressentent qu'il n'est pas approprié pour le CSM de travailler par consensus ou quand il est impossible d'arriver à un consensus.

Les RZ ont le devoir de comprendre les objectifs de l'ASM dans son ensemble, et d'agir d'une manière similaire à l'administrateur d'une compagnie ou d'une fondation. C'est à dire que, tout en répondant aux besoins et soucis de leur Zone, les RZ devraient d'abord porter la vision et les intérêts de l'ASM dans son ensemble.

Le RZ est une figure-clé du fonctionnement démocratique de Subud. En effet, les RZ donnent aux organisations nationales l'occasion de participer à la direction et à l'action de l'ASM entre les Congrès. Cela signifie que les RZ ont des obligations comprenant ce qui suit:

- Informer le conseil de la Zone d'une façon régulière de ce qui se passe à l'international par écrit et de solliciter leurs propositions et points d'ordre du jour avant toute réunion de Zone;
- Demander au conseil de la Zone de lui donner des directives avant la réunion du CSM, mais aussi de faire en sorte qu'ils comprennent qu'il a un rôle plus global au CSM;
- Représenter largement la voix et les soucis de la Zone au CSM;
- Faire un rapport en retour au conseil de la Zone après la réunion du CSM, et de continuer la correspondance au cours du cycle suivant;
- Agir comme ambassadeur de la Zone au niveau international, et vice-versa, de façon à prévenir des malentendus inutiles;
- Rechercher activement de bons candidats pour les postes internationaux dans l'ASM et les organisations associées (c. à d. président des affiliés, administrateurs de la MSF, nouveau représentants de Zone, etc.).

Deux points sur le processus démocratique de Subud:

D'abord, comment les organisations nationales peuvent-elles activement participer au développement de l'ASM? Elles peuvent essayer d'exprimer les soucis qui, autrement, ne seraient pas traités par le CSM. Elles peuvent proposer des façons par lesquelles on peut faire progresser les objectifs et les besoins de l'ASM.

Ensuite, comme le CSM opère par consensus, la prise de décision serait impossible si la démocratie Subud n'incluait pas quelque flexibilité. En conséquence, les représentants de Zone devraient aider les organisations nationales de leur Zone à reconnaître que leur voix est seulement une partie de l'association dans son ensemble. Le représentant de Zone devrait recevoir de sa Zone des directives qui lui permettraient de négocier et discuter au nom de sa Zone. Une telle flexibilité ne donne pas au CSM le droit de prendre d'importantes décisions sans consultation.

c) En tant que membre du CA de l'ASM

En plus d'être les membres votants du CSM, les représentants de Zone, ensemble avec le président de l'ASM, forment le Conseil d'administration de l'ASM. Le CA de l'ASM ne remplace pas la fonction du CSM dans Subud. Le CA de l'ASM est le corps responsable devant la loi pour les actions de l'ASM entre les Congrès ou assemblées générales. En conséquence, les membres du CA de l'ASM sont légalement responsables de:

- Faire en sorte que tous les fonds dépensés par l'ASM le soient conformément à la loi sur les charités et en accord avec les objectifs de l'association,
- Faire en sorte que tous les dons dédiés soient dépensés conformément aux souhaits explicites des donateurs,
- Maintenir les actifs de l'association,
- Faire en sorte que tous les dons soient convenablement enregistrés et que les pays membres reçoivent un rapport financier annuel,
- Faire en sorte que les réunions des membres de l'Association (c. à d. les Congrès) soient tenues au moins tous les six ans,
- Nommer les administrateurs de la MSF, conformément aux statuts de la MSF.

Les membres du CA de l'ASM doivent faire preuve de toute dans l'accomplissement de leurs devoirs légalement définis et se conformer à la loi des USA sur les charités sous peine d'être tenus personnellement responsables. Ce qui signifie qu'ils doivent exercer leur bonne foi en agissant dans le meilleur intérêt de l'association (voir l'annexe 6).

Toutes les décisions entre les Congrès qui sont légalement significatives ou importantes pour l'ASM en tant qu'entité incorporée [aux USA] sont le devoir et la responsabilité du conseil d'administration de l'ASM. Par exemple, les statuts de la MSF (14d) restreignent la distribution des actifs de la MSF en mettant des conditions à une telle distribution qui incluent l'accord écrit de l'ASM. Qu'accorder un tel accord écrit soit la responsabilité du CA de l'ASM, cela n'exclut pas une contribution du CSM dans son ensemble. En d'autres termes, dans la pratique normale, de telles décisions ne seraient pas prises dans une réunion fermée des seuls membres du CA.

d) Aider l'ISC / la Direction de l'ASM dans son travail

Les RZ devraient aider l'ISC à fonctionner dans la Zone. Par exemple, le RZ peut connaître la situation des pays de sa Zone mieux que l'ISC, et pourrait aider l'ISC à rechercher les informations manquantes ou la correspondance restée sans réponse. Cette fonction peut inclure:

- Rechercher des fonds pour l'ASM;
- Aider l'ISC à obtenir les informations qu'ils ont demandées aux organisations nationales;
- Aider l'ISC à obtenir des réponses à d'importante correspondance restée sans réponse;
- Aider l'ISC à trouver des personnes pour écrire des articles pour les publications Subud internationales;
- Envoyer des rapports sur la Zone au CSM sur une base périodique (comme le CSM ou l'ISC l'ont définie);
- Toutes autres demandes raisonnables faites par l'ISC et toutes actions définies par le CSM.

Certaines de ces tâches peuvent être déléguées au comité de direction de la Zone.

5) AIDES INTERNATIONAUX

Les Aides Internationaux ont une large responsabilité pour les aspects Kejiwaan de Subud. Ils sont séparés suivant 3 aires et il y a 6 AI par aire (3 hommes et 3 femmes):

Aire 1: toute l'Asie,

Aire 2: toute l'Europe, la Russie et l'Afrique,

Aire 3: les deux Amériques.

Ils sont 'de garde' pour aller partout où il y a un besoin. Ils servent internationalement ceux qui font le Latihan Kejiwaan de Subud et, bien qu'ils soient groupés en trois aires du monde, ils ne sont pas restreints dans leur activité à une seule aire. Cependant, les activités croisées coûtent cher et sont généralement peu pratiques. Pour généraliser, il est préférable que les AI voyagent, au moins par couple (un homme et une femme). À la réunion annuelle des AI, quand ils assistent à la réunion du CSM, ils testent sur les besoins de leur aire et déterminent quels pays ou groupes sont prioritaires pour des visites l'année suivante. En outre, ils choisissent quels aides conviennent ainsi que la durée des visites. La consultation du pays ou du groupe hôte est essentielle, et la préparation de la visite devrait avoir lieu bien à l'avance de la date. Chaque aire choisit un coordinateur qui assure la liaison entre ses collègues AI de l'aire et les coordinateurs des deux autres aires. Les visites aux pays et à leurs groupes ne suivent aucune forme prédéterminée mais dépendent de ce que les AI se contentent de suivre ce qui vient de l'intérieur et s'occupent des besoins des membres. Bien entendu, les visites comprennent Latihan et tests d'éveil /de conscience, mais aussi, souvent, des tests personnels pour les membres. Il est souvent particulièrement utile d'avoir des réunions informelles, qui permettent le partage des expériences et la compréhension. Ces réunions souvent soulèvent des problèmes ou des difficultés qui peuvent être explorées plus tard par des tests. L'objectif principal de ces visites est de faire grandir l'enthousiasme, la force et la conscience de ceux qui font le Latihan. Il est particulièrement important de faire le Latihan avec les aides. De cette façon, les aides peuvent se soutenir mutuellement. Ce qui vient d'être dit pourrait être considéré comme la première fonction des AI.

Leur seconde fonction est de communiquer avec les Conseillers Kejiwaan dans les Zones. En particulier,

le retour sur les besoins et les difficultés dans les pays et les groupes aide à identifier les priorités pour leurs voyages. Il permet également aux AI et aux KC de se soutenir mutuellement et de comprendre les besoins relatifs au travail de chacun.

Leur troisième fonction implique que les AI soient avec les KC qui assistent aux réunions du Conseil de Zone et travaillent avec eux. Avant le début de la réunion du Conseil, il est très important que le RZ et les conseillers de la Zone fassent le Latihan ensemble. Ce Latihan et ces tests sont vraiment une partie essentielle part de la réunion du conseil. La préparation intérieure pour la réunion est souvent négligée ou expédiée à cause du désir de passer à l'ordre du jour. L'expérience qu'une préparation d'un jour ou deux pour réaliser un large sentiment intérieur, un large espace qui est accompagné par la direction venant des tests, aboutit à une réunion fluide avec des résultats satisfaisants. À mesure que la réunion se déroule, c'est la responsabilité des AI et des KC de suggérer une pause si les discussions sont bloquées. Les AI et les KC accompagnent les autres membres du conseil qui ont des responsabilités de comité et, ensemble, forment le conseil complet. Quand le conseil demande que des tests soient faits, les Aides prennent leurs dispositions pour que les questions soient posées.

Le quatrième domaine de responsabilité des AI est d'être Aides pour le CSM. Le mode de fonctionnement est très semblable à celui décrit plus haut pour la réunion du Conseil de Zone. Une fois de plus, la préparation des conseillers pour la réunion du CSM, afin que chaque personne ait un espace large et clair à l'intérieur d'elle, est une partie essentielle de la préparation à la réunion du conseil. Le Comité et les Aides sont des partenaires égaux dans leur participation à la réunion. Cela ne veut pas dire qu'ils devraient parler des mêmes sujets de la même façon ni qu'ils devraient avoir les mêmes rôles, mais plutôt que chacun suive ce flot venant de l'intérieur, de leur guidée, qui avait été reçue et qui les accompagne tout au long de la réunion. Les AI mènent les tests comme le conseil le demande. Sans cette composante intérieure, ces réunions du Conseil/ Comité Subud ou d'autres sont simplement réduites à ces réunions de comité ordinaires quotidiennes qui ont lieu hors du contexte de Subud et manquent de contenu et de cet flot de direction qui vient du Latihan.

Un cinquième domaine de responsabilité qui, jusqu'à présent, ne formait qu'une petite partie de la fonction des AI, est de répondre aux questions/lettres des membres d'une manière satisfaisante. Ibu Rahayu s'est chargée d'une grande partie de ce rôle jusqu'à maintenant, mais il faudra que les AI prennent à l'avenir une part plus importante afin de soulager notre chère sœur d'une partie de ce fardeau.

En résumé, les Aides Internationaux ont cinq fonctions:

- 1) Être aides pour les groupes et les membres dans leur Aire,
- 2) Être les aides pour les Conseillers Kejiwaan dans leurs Zones,
- 3) Être aides pour les Conseils de Zone, y compris les représentants de Zone,
- 4) Être aides pour le CSM,
- 5) Répondre aux questions des membres quand on le leur demande.

6) PRÉSIDENTS DES AILES

L'ASM a initié des organisations affiliées afin de l'aider à accomplir ses objectifs, en particulier ceux qui concernent l'action de Subud dans le monde. Une organisation affiliée est une organisation autonome qui est financièrement et légalement séparée de l'ASM, mais qui est entrée dans un accord d'affiliation avec l'ASM dans l'objectif ci-dessus. L'ASM a effectivement accepté de déléguer la réalisation des objectifs correspondants à l'affilié, mais pas la responsabilité de l'ASM pour cet objectif. En échange, l'affilié a accepté de:

- Avoir son président nommé par le Congrès de l'ASM, le dit président agira comme membre du CSM,
- Avoir le président de l'ASM comme membre de son conseil d'administration,
- Reconnaître le Congrès de l'ASM comme la plus haute autorité de l'organisation de Subud,
- Avoir ses statuts approuvés par l'ASM,
- Avoir ses comptes annuels approuvés par l'ASM,
- Rendre compte à l'ASM d'une façon définie par le CSM ou le Congrès.

De cette façon, les affiliés peuvent avoir l'avantage d'un enregistrement légal séparé de l'ASM qui les autorise, par exemple, à rechercher des fonds hors de Subud, et agir comme une ONG dans leur domaine propre. Cependant, au même moment, l'organisation-aile déclare son affiliation à Subud. Avoir un

enregistrement légal implique que l'organe de direction de l'affilié est pleinement responsable légalement pour se conformer à la loi. Pour cette raison, un affilié ne peut légalement pas être sous le contrôle de l'ASM. Inutile de le dire, l'ASM conserve sa responsabilité pour la promotion de ses objectifs. Le mot 'aile' n'apparaît pas dans les statuts de l'ASM, mais sert en gros à désigner un affilié de l'ASM ou une activité des membres pour soutenir un projet au sein de l'ASM.

Les présidents des ailes ont trois fonctions principales:

- a) Comme président de leur organisation aile,
- b) Comme membre du CSM,
- c) En travaillant avec les responsables des autres ailes.

a) Comme président de l'organisation-aile

Le rôle et les devoirs du président de l'organisation-aile sont définis d'une manière plus spécifique dans les statuts et les manuels de l'aile elle-même. Voici quelques devoirs généraux:

- 1) Mener et guider le processus de formulation de la vision, des priorités, objectifs, stratégie et plans d'action pour l'affilié ou l'aile en consultation ses membres, son CA, et avec l'ASM (conformément aux statuts de l'affilié);
- 2) Initier des programmes qui aident à accomplir les objectifs de l'affilié; prière de noter que les programmes ne sont pas la même chose que les projets de terrain. Les programmes sont des services fournis par une organisation. Un des programmes de SDIA est de soutenir les projets sociaux menés par des membres Subud individuels.
- 3) Soutenir le développement et le fonctionnement de projets menés par des membres Subud et qui reflètent les objectifs de Subud;
- 4) Présider l'assemblée générale de l'aile ou de l'organisation affiliée et les réunions de son CA;
- 5) Nommer, superviser et diriger le comité de direction de l'affilié conformément à ses statuts propres;
- 6) Soutenir l'action des organisations ou représentants nationaux de l'aile;
- 7) Aider les organisations ou représentants nationaux de l'aile à travailler proches des membres Subud et des organisations Subud nationales correspondantes;
- 8) Communiquer avec les membres Subud sur les programmes et les projets

b) Comme membre du CSM

Les présidents des affiliés ou des ailes sont importants pour le fonctionnement du CSM, car c'est d'abord par ses organisations affiliées que l'ASM peut remplir ses obligations extérieures envers le monde. En conséquence, les présidents des affiliés peuvent aider le CSM à s'orienter lui-même vers la réalité de l'accomplissement de ces obligations. En général, les présidents des affiliés ont les devoirs suivants envers le CSM:

- Participer aux délibérations du CFSM dans son ensemble, et aider le CSM à promouvoir les objectifs de l'ASM au moyen de ses décisions et ses programmes;
- Aider le CSM à comprendre la signification des objectifs de l'ASM correspondant à l'affilié, comprendre ses implications pour l'action et aider le CSM à développer une politique et des programmes qui font progresser ces objectifs;
- Bien comprendre la politique du CSM dans son ensemble en ce qui concerne les objectifs de l'ASM correspondant à l'affilié et communiquer cette compréhension à l'organisation affiliée;
- Agir comme ambassadeur de l'affilié au CSM, et vice-versa, de façon à prévenir les incompréhensions inutiles et promouvoir une relation de soutien mutuel;
- Aider l'ASM et ses membres à avoir une relation de travail correcte avec les affiliés et les ailes, au niveau international comme au niveau national.

c) En relation avec les autres ailes

Il peut y avoir des recouvrements considérables dans les domaines des organisations-ailes. Par exemple, un projet éducatif pour les jeunes entrepreneurs pourrait concerner Susila Dharma, SICA, SES et la Jeunesse Subud.

- a) Identifier les domaines de coopération entre ailes en termes de soutien aux projets, développement de programmes, administration, communications, et finances;
- b) Identifier les stratégies à plus long terme pour faire progresser l'action que les affiliés et l'ASM ont en commun

c) Identifier d'autres propositions à présenter au CSM, au Congrès via le CSM.

7) PRÉSIDENT DE LA MSF

La Muhammad Subuh Foundation (ou MSF) est la fondation créée par l'ASM afin de promouvoir les objectifs de l'ASM, principalement par la création, la gestion sûre et l'usage attentif de fonds de capital à long terme. C'est pourquoi la MSF a les mêmes objectifs généraux que l'ASM. L'objet et le fonctionnement de la MSF sont décrits dans l'annexe 3, qui contient les statuts de la MSF ainsi qu'une lettre d'explication de Varindra Vittachi. La relation formelle de base entre la MSF et l'ASM est spécifiée dans les statuts de la MSF. Entre autres, ces statuts définissent une réunion commune annuelle de la MSF et de l'ASM pour établir les programmes et le budget annuel de la MSF. Ils définissent également les conditions et restrictions auxquelles les actifs de la MSF sont soumis (paragraphe 14).

Le Président de la Muhammad Subuh Foundation a deux fonctions principales: d'abord dans la MSF, elle-même, et ensuite dans le CSM.

a) Comme président de la MSF

1. Présider les réunions du conseil d'administration de la MSF;
2. Promouvoir les dons en capital et par legs à la MSF;
3. Faire en sorte que tous les fonds soient investis avec prudence;
4. Faire en sorte que tous les fonds soient utilisés conformément aux objectifs de la MSF et qu'ils se conforment aux restrictions placées par leurs donateurs, les statuts de la MSF, ainsi que les décisions précédentes du CA de la MSF;
5. Faire en sorte que la réunion commune MSF/CSM qui décide des programmes et du budget de la MSF; reçoive une préparation adéquate;
6. Proposer au CA de la MSF des programmes qui promeuvent le développement à long terme de l'ASM et de ses affiliés;
7. Aider à faire en sorte qu'il y ait dans la MSF un juste équilibre entre la croissance du capital et le financement des programmes actuels
8. Aider à faire en sorte qu'il y ait une communication adéquate entre la MSF et les membres Subud.

b) Comme partie du CSM

Le président de la MSF peut jouer un rôle important dans le CSM, parce qu'un souci principal de la MSF est l'avenir à plus long terme de l'ASM. Pour cette raison, les programmes de la MSF sont la commune décision des CA de la MSF et de l'ASM.

- a) Faire des propositions à la réunion commune annuelle CSM/MSF sur les programmes et le budget de la MSF;
- b) Bien comprendre la politique du CSM dans son ensemble à l'égard de la MSF et de communiquer cette compréhension à la MSF;
- c) Agir comme l'ambassadeur de la MSF à l'ASM et ses affiliés, et vice-versa, de façon à prévenir les incompréhensions inutiles et promouvoir une relation de soutien mutuel;
- d) Participer aux délibérations du CSM dans son ensemble, et d'aider le CSM à promouvoir les objectifs de l'ASM par les décisions du CSM.

Proposition des administrateurs de la MSF:

Les propositions à la fonction d'administrateur peuvent être faites par les organisations nationales par l'intermédiaire des conseils de zone, ou par administrateurs de la Muhammad Subuh Foundation actuellement en fonction, ou par le CSM. Il est recommandé que les propositions des organisations nationales soient décidées au moyen de la guidée lors d'une réunion de Zone, et que toutes les propositions soient accompagnées d'informations pertinentes sur les candidats. La nomination des administrateurs sera faite au Congrès ou à une réunion du Conseil Subud Mondial par le CA de l'ASM (le président de l'ASM et les représentants de Zone) assisté par les aides internationaux. Le président de la MSF sera nommé au cours d'une séance plénière au Congrès. Entre les Congrès, le président de la MSF sera nommé par le CSM, après tests.

8) SECRÉTAIRE DE L'ASM

1. Être responsable des enregistrements officiels ou des comptes rendus des réunions du CSM et de l'ASM (c. à d. le Congrès), et pour toutes les résolutions présentées au CSM en dehors des réunions.
2. Assister le président de l'ASM en formulant l'ordre du jour des réunions du CSM et du Congrès et de convoquer toutes les réunions du CSM.
3. Rappeler au CSM et à l'ASM toutes leurs obligations légales concernant les statuts et la loi sur les charités, et de rechercher pour le CA de l'ASM l'avis légal convenable quand cela est nécessaire.
4. Rappeler au CSM les décisions précédentes enregistrées dans les comptes rendus quand cela est nécessaire.
5. Fournir aux présidents de l'ASM et de l'ISC toute l'aide qui leur est nécessaire pour un fonctionnement convenable du CSM en dehors des réunions.
6. Faire la liaison avec l'agent déclaré de l'ASM, et avec l'ISC, pour faire en sorte que tous les rapports demandés soient soumis aux autorités concernées par l'enregistrement de l'ASM.

4. LES MEMBRES DE L'ASM

Les membres de l'ASM sont les associations Subud nationales (qu'elles soient légalement enregistrées ou non). En d'autres termes, l'Association Subud Mondiale est une association de pays Subud. Ceci signifie que le CSM, et à travers lui, tous les officiers internationaux, sont finalement responsables devant les pays membres.

Les organisations nationales ont les responsabilités suivantes:

- 1) Le devoir général de faire en sorte que l'ASM dans son ensemble fonctionne bien, en accord avec ses objectifs et les principes de Subud;
- 2) Nommer une délégation nationale responsable qui assiste aux réunions de Zone et au Congrès Mondial;
- 3) Nommer, par l'intermédiaire de cette délégation, un représentant de Zone, et faire en sorte que celui-ci accomplisse ses devoirs d'une manière adéquate;
- 4) Participer aux activités de l'ASM, recevoir les rapports du représentant de Zone et lui donner des directives pour les réunions du CSM;
- 5) Aider à financer les activités de l'ASM ou de l'ISC, et recevoir des rapports financiers périodiques de l'ISC et participer au processus de budgétisation de l'ASM pendant les réunions de Zone;
- 6) Faire des rapports sur l'international et recevoir commentaires et suggestions des membres Subud individuels et des groupes du pays, par le Congrès National ou le Conseil National, ou au moyen de la lettre nationale d'informations et de la correspondance entre les Congrès nationaux;
- 7) Considérer avec attention les recommandations du CSM ou du Congrès concernant le fonctionnement des organisations nationales et celles des organisations internationales qui les représentent.

Toutes les organisations Subud nationales sont officiellement éligibles à devenir membres de l'ASM. Pour ce faire, l'organisation nationale doit signer un formulaire d'acceptation des statuts et des objectifs de l'ASM et payer une cotisation annuelle minimale de USD 1. Les membres enregistrés de l'ASM recevront un certificat de membre.

5. CONGRÈS

Le Congrès a lieu d'habitude tous les quatre ans et est tenu, en général mais pas nécessairement, dans le pays où se trouve l'ISC. Bien entendu, un Congrès Mondial est un événement spirituel et social, et qui comprend rassemblements kejiwaan, latihan, et ateliers informels. C'est aussi l'occasion d'assemblées générales des affiliés et autres organisations Subud. Le principal point organisationnel d'un Congrès est l'assemblée générale des pays membres de l'Association Subud Mondiale. Pour plus de détails sur le fonctionnement du Congrès comme réunion de l'ASM, prière de se reporter à l'annexe 1.

6. RÉUNIONS DU CSM

Un principe fondamental qui permet le fonctionnement harmonieux du CSM est que les décisions devraient être prises par consensus. Ceci se base sur l'idée que le CSM dans son ensemble est responsable du développement de l'ASM entre les Congrès, suivant ses objectifs. Cela signifie que

chaque membre du CSM est également responsable, bien que de différentes façons, suivant sa fonction.

Le consensus ne demande pas que chacun soit d'accord; il est nécessaire que ceux qui ne sont pas d'accord aient l'occasion d'expliquer leur point de vue et le consensus est atteint quand ils acceptent que la voix de la majorité l'emporte ou quand on fait une nouvelle proposition qui donne lieu à consensus. Quand le consensus semble impossible sur une question importante, alors des tests à propos de cette question peuvent rendre un consensus possible.

En dépit du fait que le CSM fonctionne habituellement par consensus, les statuts nomment les représentants des Zones comme les seuls membres votants du CSM. Ceci pour assurer que dans le cas du scénario du pire, et quand ils le jugent nécessaire, les représentants des pays membres de l'association prennent les décisions. Cela signifie que les représentants des Zones ont toujours le droit de demander qu'il soit procédé à un vote formel.

Un second principe qui permet le fonctionnement harmonieux du CSM est que chaque membre est d'abord un membre du CSM, et seulement ensuite le représentant d'une Zone, ou un aide international ou le président d'une organisation affiliée.

Le troisième principe est que chaque membre du CSM est responsable d'apprendre et accepter les fonctions des autres membres du CSM. Cela signifie que chacun devrait être capable de voir le développement de l'ASM et de Subud du point de vue des autres fonctions

Il n'est pas nécessaire que tous les membres du CSM soient présents à toutes les discussions ou tous les sujets. Par exemple, il est souvent plus efficace pour la réunion de se séparer en trois groupes séparés, pour une partie du temps et en fonction des points de l'ordre du jour: les aides internationaux, les affiliés et la MSF; les représentants des Zones et l'ISC. Pour une question de clarté, la procédure normale est que le compte-rendu ou le procès-verbal officiel de la réunion soit généralement approuvé au cours de la dernière session plénière de la réunion.

Pour une question de temps, il faudrait que chaque Zone, l'ISC, chaque affilié, la MSF et chaque aide des aides internationaux soumettent un rapport écrit avant la réunion.

7. NOMINATIONS ET CONTINUITÉ

a) Nominations

En général, les devoirs des officiers internationaux peuvent être lourds, et ce qui suit peut servir de directive générale quant aux qualités nécessitées pour ce travail:

1. Devrait être disposé à travailler à faire progresser les objectifs de l'ASM et des organisations correspondantes c. à d. la MSF dans le cas du président de la MSF, etc.);
2. Devrait être disposé à prendre des décisions difficiles sur des questions complexes;
3. Devrait être disposé à travailler harmonieusement en équipe;
4. Devrait être disposé à comprendre et respecter les relations qui existent entre l'ASM et les autres organisations Subud;
5. Devrait être disposé à apporter la continuité avec le passé en recevant une directive du précédent officier et en lisant les documents pertinents du passé;
6. Devrait être disposé et capable de bien communiquer tant oralement que par écrit;
7. Devrait être disposé et capable de voyager pour aller aux réunions de son ressort;.
8. Devrait être disposé à consacrer le temps nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions;
9. Pour le travail de comité, devrait être capable de comprendre les principes et concepts de base de la gestion et des ONG, comme la loi, les finances et les affaires ... ;
10. Devrait être un membre en règle de son groupe local;
11. Devrait être recommandé par l'organisation nationale ou affiliée appropriée.

b) Continuité

Le CSM change normalement tous les quatre ans au Congrès. Chaque membre ou officier du Conseil a la responsabilité de faire en sorte qu'il reçoive une passation adéquate de son prédécesseur. De même, chaque membre a le devoir de faire une passation adéquate..

La passation devrait consister en:

- a) Correspondance importante relative à chaque aspect de la fonction;
- b) Une copie des comptes rendus passés et une revue orale des décisions importantes;
- c) Une note concernant tous les points d'action en cours;
- d) Quelques tuyaux importants concernant chaque aspect du travail, comme défini dans ce manuel (par exemple, une analyse des facteurs critiques pour le succès);
- e) Disponibilité pour répondre aux questions pendant les premiers mois de fonction.

D'habitude, les nouveaux officiers ou membres du conseil commencent leur mandat à la fin du Congrès Mondial. Cependant, et si possible, il vaut mieux faire la passation hors du Congrès, car le Congrès est très chargé.

GT. Janvier 2010